



Convention de financement (ou de reversement)

Appel à projets Socle numérique pour les écoles élémentaires

I. Identification des parties

Entre

**La Ville de Trouville-sur-Mer - 164, boulevard Fernand Moureaux - 14 360 Trouville-sur-Mer.
Représentée par le Maire : Madame Sylvie de GAETANO.**

Et

**L'Ecole Primaire Catholique Jeanne d'Arc sous contrat d'association – Avenue de la Marnière
- 14 360 Trouville-sur-Mer. Représentée par la Directrice : Madame Nathalie IOVENE.**

II. Objet de la convention

Le bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a pour ambition d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et les ressources numériques.

Pour le volet équipement, la subvention couvre 70% de frais engagés

Pour le volet services et ressources, la subvention couvre 50% des frais engagés.

La délibération du 31 mars 2021 autorise la Ville de Trouville-sur-Mer à solliciter des subventions pour le financement de l'équipement numérique dans les écoles primaires.

En date du 16 février 2021, l'école primaire privée Jeanne d'Arc sous contrat d'association a sollicité la ville de Trouville-sur-Mer pour faire partie de l'appel à projet en vue de l'acquisition de matériel informatique.

En date du 30 mars 2021, la Ville de Trouville-sur-Mer a déposé une demande de subvention en ligne pour l'appel à projet socle numérique pour ses écoles primaires publiques et l'école primaire privée.

Une convention de financement « Appel à Projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » a été signée entre la ville de Trouville-sur-Mer et la Région Académique de Normandie en date du 20 octobre 2021.

L'école primaire privée Jeanne d'Arc a présenté un devis daté du 24 mars 2021 de la société SAS Côte Fleurie Informatique d'un montant de 8 221,80 euros pour l'achat de 13 ordinateurs portables.

L'école primaire Jeanne d'Arc a acquis les 13 ordinateurs portables en décembre 2021 en s'acquittant de l'intégralité de la somme due soit : 8 122,14 euros.

Selon l'article 2.1 de la convention de financement Appel à Projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires en date du 20 octobre 2021 la collectivité doit prendre en charge la totalité des frais engagés pour l'école privée.

Par cette démarche susvisée, la ville de Trouville-sur-Mer recevra l'intégralité de la subvention qui sera versée par la Région Académique de Normandie pour les frais engagés dans ses écoles primaires publiques et pour l'école primaire privée et participera réellement à hauteur de 30% des frais engagés par l'école primaire privée soit 2 436.64 euros.

III. Les modalités de paiement et de recouvrement

A réception du solde totale de la subvention, la ville de Trouville-sur-Mer effectuera le versement d'un montant de 8 122,14 euros pour l'achat effectué par l'école primaire privée Jeanne d'Arc des 13 ordinateurs.

Ce versement sera effectué par mandat administratif sur les coordonnées bancaires de l'école Primaire privée Jeanne d'Arc.

Fait à Trouville-sur-Mer le,

Madame Nathalie IOVENE

Directrice de l'école primaire catholique Jeanne d'Arc

Sylvie de GAETANO

Maire de Trouville-sur-Mer